

FRANÇOIS SARRAZIN

NATURE ET SOCIÉTÉ

LA CONSTRUCTION SOCIALE DES BASSINS DE PRODUCTION AGRICOLE

ENTRE FACTEURS DE COORDINATION
ET LIENS DE COOPÉRATION



éditions
Quæ

LA CONSTRUCTION SOCIALE DES BASSINS DE PRODUCTION AGRICOLE

ENTRE FACTEURS DE COORDINATION
ET LIENS DE COOPÉRATION

FRANÇOIS SARRAZIN

Éditions Quæ
RD 10
F – 78026 Versailles Cedex
www.quae.com

© Éditions Quæ, 2016
ISBN : 978-2-7592-2536-1
ISSN 2267-702X

Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non-respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique. Toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation des éditeurs ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris.

À la mémoire d'Yves Crozat

■ SOMMAIRE

Remerciements	5
Introduction	7
Partie 1 : L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DES BASSINS DE PRODUCTION AGRICOLE	
	11
L'objet bassin de production agricole	13
Le bassin de production du kiwi de l'Adour	59
Partie 2 : DES SYSTÈMES PRODUCTIFS LOCALISÉS AUX DISTRICTS AGRICOLES.....	
	71
Les systèmes productifs localisés	73
Les dynamiques sociales territoriales	95
Conclusion	149
Bibliographie	157

■ REMERCIEMENTS

Intégré à deux équipes d'enseignement, l'une d'agronomes, avec Yves Crozat et Françoise Coste, l'autre d'œnologues, avec Frédérique Jourjon et Christel Renaud, c'est ensemble que nous avons eu mission d'élaborer des programmes de formation pour des élèves-ingénieurs, en dernière année de formation. C'est ensemble, avec les collègues associés à ces formations, en particulier Thierry Coutin, que nous avons répondu à des questions de terrain posées par des responsables professionnels agricoles, le tout dans une perspective de formation des étudiants par la recherche. C'est de ces nécessités qu'est née cette problématisation du fonctionnement de l'agriculture par le prisme des bassins de production.

Au cours de ces années, au minimum 2 000 agriculteurs ont été rencontrés, qui nous ont tous accordés d'une heure et demie à deux heures de leur temps pour répondre à nos questions. Sans cette disponibilité, rien n'aurait été possible...

Nous associons à cette reconnaissance les plus de 200 étudiants qui ont approfondi leur apprentissage en se confrontant à une enquête de terrain, une problématique, un modèle d'analyse et qui se sont essayés à diagnostiquer les forces et les faiblesses de bassins de production agricole, soumis à la pression du temps et des commanditaires.

Certains, en mémoire de fin d'études, ont participé à la vie d'un bassin de production : Alice Bourdais (la fraise de Sologne), Marie-Laurent Aubin (le poiré du Domfrontais), David Besnard (la pomme du Tarn-et-Garonne), François-Xavier Crescenzo (le bassin endivier), Gersende Caudron (le kiwi de l'Adour), Émilie Cantagrel (la « Grande Tablée » de Saumur-Champigny), Aymeric Solerti et André Allard (la production laitière en région Centre). Florence Macé, David Besnard, Élisabeth Drouet, Philippe Lemercier, jeunes ingénieurs, chargés d'études, ont ainsi commencé leur carrière.

Denis Raymond, directeur de chambre d'agriculture, nous a commandé avec Jean-Jacques Girard, Pascal Laizé et Jean-Paul Guéry, responsables professionnels, l'étude du bassin semencier angevin. Puis ce fut l'étude des légumiers orléanais. Entre-temps avec Alice Bourdais-Tessier, ce furent les légumes de Sologne. Pour les producteurs de

pommes, Dominique Gaignard et Bruno Dupont ont su être disponibles à nos diverses requêtes. Au sein de l'UMT Vinitera d'Angers, nous avons pu avec Philippe Drugeon, sociologue ingénieur d'études, faire l'analyse historique et organisationnelle de Saumur-Champigny et financer le mémoire d'Émilie Cantagrel.

Notre travail de sociologue à l'ESA s'est inscrit dans la dynamique de recherche initiée par Michel Sebillotte de l'Inra, dès ses débuts, animée localement par François Colson du Lereco de Nantes. Ce programme deviendra « Pour et Sur le Développement Régional ». Dès cette époque, Philippe Lacombe sera un soutien précieux pour notre travail et notre réflexion.

François Colson, directeur de l'Institut national d'horticulture d'Angers, Louis-Marie Rivière, chef de centre Inra-Angers, Luc Vandewelde, directeur du Bureau horticole régional, au sein du Conseil de développement du pays et de l'agglomération d'Angers sous la présidence de Jean-Claude Denis, ont partagé notre interprétation du « phénomène districial ». Hugues Lamarche, sociologue au Ladyss, en tant que directeur de thèse a guidé nos réflexions pour qu'elles révèlent ses potentialités.

La direction de l'ESA, avec Bruno Parmentier, la chaire de sociologie Mutations agricoles de l'ESA, avec Roger Le Guen, le Laboratoire d'études rurales de Lyon II, avec Claude-Isabelle Brelot, mais également Bertrand Hervieu, Philippe Lacombe et François Colson, ont contribué à l'organisation du colloque *Les élites agricoles et rurales, concurrence et complémentarité des projets* dont les actes sont parus aux Presses universitaires de Rennes.

Enfin un merci particulier à Dominique Gigan et à Laura Sarrazin pour leurs lectures critiques du manuscrit et leurs suggestions avisées pour l'écriture de l'ouvrage.

■ INTRODUCTION

Cet ouvrage s'intéresse à un objet concret, fonctionnel et opérationnel, le bassin de production agricole, qui fait référence à deux concepts scientifiques : le système productif localisé et le système agroalimentaire localisé. Cet objet concret et scientifique présente la caractéristique principale d'être composé d'un ensemble de très petites ou petites entreprises, exceptionnellement de moyennes, aux statuts juridiques variés, mais capables de coordination. Cette diversité d'entreprises arrive à œuvrer de manières convergentes et complémentaires à la fourniture d'un bien d'origine agricole, dont l'agrégation des volumes représente des quantités significatives sur les marchés. Saint-Pol-de-Léon, en Bretagne, se dit à la tête de la plus grande région légumière d'Europe, la Société d'intérêt collectif agricole (Sica) de Saint-Pol, le premier groupement de producteurs de légumes et le premier groupement horticole français. Le pruneau d'Agen, produit principalement dans le Lot-et-Garonne, est le second bassin mondial de production après la Californie. Le Maine-et-Loire est le premier département producteur de pommes de France (10 %) et avec ses départements périphériques, c'est le premier bassin de production de pommes de France, que nous dénommons « le Grand Anjou arboricole ». Le comté est le premier fromage français d'appellation d'origine protégée en tonnage et en prix payé aux producteurs.

Ainsi l'originalité et le paradoxe du bassin de production sont d'être constitués d'une multitude de centres de décision autonomes, qui arrivent à élaborer des formes collectives de coordination. Celles-ci permettent de garantir le respect de règles communes, afin d'assurer aux acheteurs finaux la conformité de la production à des normes définies, tout en renforçant la notoriété de la production du bassin. De l'indépendance juridique à la dépendance marchande, quelles coordinations organisationnelles peuvent émerger, hors contrat de marché et hors hiérarchie des organisations formelles (Williamson, 1994) ? Quels outils théoriques faut-il mobiliser pour comprendre ce qui se joue ou au contraire ce qui ne se joue pas au sein de ces bassins ?

Le bassin de production est au minimum un objet triple. C'est d'abord un fait technique qui établit l'objectivité du bassin, permettant d'en

dessiner le contenu et les contours, et dont l'expertise technique qualifie qualitativement les productions. À ce titre, il est l'objet d'analyses et de conseils des agronomes et des zootechniciens. C'est également un fait économique fondé sur l'efficience compétitive des systèmes techniques et marchands mis en œuvre localement pour exploiter ce potentiel productif. À ce titre, il est l'objet d'analyses et de conseils des économistes. C'est enfin un fait social, dans la mesure où le développement des bassins de production agricole est toujours la résultante de l'intensité des liens sociaux entre ses différents contributeurs. Les facteurs de coordination y sont donc déterminants tout autant que les liens de coopération. L'interprétation sociologique se fonde alors sur l'hypothèse suivante : seule la qualité des liens sociaux donne vie et pérennité aux bassins de production agricole.

S'intéressant à cette seule troisième dimension, l'ouvrage s'organise en deux parties. La première détaille l'approche méthodologique. Le premier chapitre propose une définition opérationnelle des bassins de production agricole en treize points, que vient compléter une interprétation sociologique en quatre points, en vue d'évaluer et de discuter du niveau de performance de la coordination sociale de chaque bassin étudié.

Ayant ainsi posé les fondations méthodologiques des bassins de production agricole, le deuxième chapitre applique ce modèle d'analyse au cas du kiwi de l'Adour (40). Cette restitution montre la nécessité du travail de discussion sociologique pour mettre en évidence les facteurs discriminants, rendant compte des capacités de coordination du bassin, étape préalable indispensable pour en déterminer et en qualifier les forces et les faiblesses.

La seconde partie vise à approfondir l'analyse et l'interprétation des dynamiques sociales des bassins de production agricole en faisant appel aux concepts de district industriel et de système productif localisé, SPL (de l'économie régionale), et à celui de système agroalimentaire localisé, Syal (de la recherche agricole).

Le troisième chapitre retrace l'histoire du concept de district industriel d'Alfred Marshall (1879) au district italien (Becattini, 1992), et revient sur les contributions de Claude Courlet et Bernard Pecqueur (2013). Pourtant, c'est aux travaux de Marie Raveyre (1984) et Jean Saggio (1991) que nous allons accorder la plus large place. En effet, ils proposent une interprétation sociologique très fine du fonctionnement de la plasturgie d'Oyonnax, dans le département de l'Ain, dont nous allons nous inspirer. D'un autre côté, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) va se faire la promotrice des systèmes productifs localisés (Pommier, 2002), en tant qu'agglomérations de PME-PMI. Dans le même temps, la recherche publique agricole (Inra, Cirad et plus tard Inao) va s'intéresser aux productions agroalimentaires régies par les règles coutumières des

pays du sud (Muchnik *et al.*, 2008) et aux produits de terroir et d'appellation d'origine contrôlée (Casabianca *et al.*, 2008) dans le cadre de l'extension à l'échelle européenne des appellations d'origine protégée. Ce cadre référentiel permet de mieux fixer la spécificité organisationnelle et sociale des bassins de production agricole, comme objet scientifique particulier, même si chacun des concepts utilisés dans ce cadre (district, SPL, etc.) montre l'importance des facteurs sociaux de coordination.

Le quatrième chapitre se focalise sur la gratuité des échanges sociaux et sur le bénévolat dans la construction des liens de coopération au sein des bassins de production, en dehors et en supplément des échanges marchands. Le paradigme¹ du don apparaît comme le facteur explicatif de la qualité des liens sociaux, grâce auquel les liens de coopération vont pouvoir s'inscrire dans la longue durée de la vie socioprofessionnelle. Marcel Mauss (1924), Alain Caillé (2000) et Jacques Godbout (2000a, b) en sont les sources théoriques. Trois études de cas apportent la démonstration et la confirmation que la qualité des liens sociaux et des processus de coordination sont les facteurs-clés de la réussite des bassins de production agricole. La multiplication des semences potagères dans la Petite Beauce ne va pas sans la coordination et la mise en commun des équipements techniques, mais surtout sans la gestion coordonnée du foncier. La multiplication de semences de maïs en Anjou ne réussit que par la mise en place des commissions communales de gestion des isolements où seul le « pari du don » permet de dépasser les contradictions du système. Enfin la fête professionnelle promotionnelle de l'appellation viticole de Saumur-Champigny va révéler la qualité des liens sociaux entre les viticulteurs d'une part, les viticulteurs et la population locale d'autre part. Ainsi se découvre un système local d'échanges sociaux à l'échelle de l'agglomération de Saumur, qui rend compte de l'implication de l'ensemble des parties dans la réussite de la fête.

Nous concluons cette deuxième partie par la caractérisation de ce que nous appelons le « phénomène districial ». Il s'agit de l'ensemble des bassins de production, quelle que soit leur activité, où une communauté professionnelle coordonne une agglomération de très petites entreprises, avec le soutien actif des collectivités territoriales. Ceci n'est possible que parce que, localement, la construction sociale du marché est la résultante de trois modes de régulation des échanges sociaux : le don, le marché et la redistribution. La coordination est portée par un collectif humain de responsables professionnels, de techniciens privés et publics, et d'élus locaux.

1. Un paradigme est un système de représentation du monde fondé sur un modèle théorique et qui fonctionne comme idéologie, permettant de donner du sens aux comportements individuels et collectifs. Ainsi la période contemporaine est dominée par l'idéologie néolibérale de la dérégulation des marchés. À l'inverse, la France du XVI^e siècle était dominée par le paradigme du don (Zemon Davis, 2003).



Partie 1

L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DES BASSINS DE PRODUCTION AGRICOLE

Un bassin de production agricole est une réalité physique et agronomique, marquant son empreinte au sol du fait des pratiques culturales spécifiques à ce bassin. C'est donc une réalité cartographiable à partir de données mesurables : hectares cultivés ou nombre d'animaux élevés, tonnages récoltés, chiffres d'affaires réalisés et/ou plus-values générées, nombre d'exploitations concernées, etc.

C'est aussi, par définition, une réalité spatiale, avec une diversité d'indicateurs permettant d'en spatialiser les productions. Néanmoins, méthodologiquement une question subsiste : quelles sont l'unité et l'échelle d'analyse pertinentes ? Pour les agronomes, dans le cas des systèmes locaux d'approvisionnement, ce peut être l'organe prélevé, la plante ou la parcelle (Le Bail *et al.*, 2006). Pour les économistes, elle est le système d'exploitation agricole avec ses systèmes de production (Cochet, 2011) ; pour les sociologues ce peut être l'exploitant agricole et son système famille-exploitation (Barthez, 1982 ; Brossier, 2003 ; Madelrieux *et al.*, 2011 ; Terrier *et al.*, 2012). Dans cet ouvrage, ce sont les systèmes sociotechniques localisés de production et de commercialisation (voir p. 19), etc.

Pour autant tous les bassins de production spécialisés ne sont pas cartographiés, surtout lorsqu'ils sont de très petites tailles. Qui connaît le bassin de production de plantes médicinales de Chemillé (49), de l'asperge blanche, des poireaux et de fraises de Sologne (41) (Sarrazin, 2002) ? Dans des tailles équivalentes, le bassin de production du piment d'Espelette a certainement une notoriété nationale et européenne, alors que celui des fruits confits d'Apt a eu une renommée internationale (Gaillard, 1996). Peut-il y avoir une taille minimale ou y a-t-il une taille pertinente des bassins de production ? Et si ce n'est pas une question de taille, quelles sont les structures à retenir ? Voilà une série de questions auxquelles cet ouvrage a l'ambition de répondre.

Peu de références sont mobilisables pour traiter cet objet. Nous en avons identifié quatre : l'analyse comparée de deux greniers céréaliers du monde (Charvet, 1985), l'émergence du bassin de production du berceau de la race charolaise (Cavailhès, 1989), le bassin linier léonard des XVI^e et XVII^e siècles (Tanguy, 1994 ; Elégoët, 1996) et le déplacement du bassin endivier dans le nord de la France (Vaudois, 1996). Pour l'essentiel, c'est sur la base de ces données que nous avons formulé notre définition des bassins de production agricole qui constitue le premier chapitre. Pour illustrer cette approche du terrain, nous appliquons cette définition dans le deuxième chapitre au cas du bassin de production des kiwis de l'Adour, dans les Landes.

L'OBJET BASSIN DE PRODUCTION AGRICOLE

La modernisation de l'agriculture française dans la seconde moitié du XX^e siècle s'est matérialisée par un mouvement général de spécialisation technique, au point qu'au recensement agricole de 2010, les exploitations non spécialisées, identifiées par les orientations techniques des exploitations (Otex), polyculture et polyélevage, sont encore en diminution. De plus, la tendance séculaire de l'évolution des exploitations est caractérisée par leur agrandissement, accompagné d'une concentration de plus en plus forte des productions dans les moyennes et grandes exploitations. La quasi-totalité des vaches laitières, des porcs et des volailles se trouvent dans les moyennes et grandes exploitations (Hervieu, 2013), qui elles-mêmes se concentrent au niveau géographique dans les dix départements, au nord d'une ligne Nantes-Strasbourg (Hervieu, 1996).

Les processus de spécialisation en agriculture ne concernent pas seulement les exploitations, ils concernent également les régions agricoles, analysées à l'échelle cantonale par le cumul des marges brutes standard (MBS) ventilées par Otex sur la base des recensements agricoles de 1988 et 2000. La part relative des MBS des différentes productions dans la MBS totale de l'exploitation permet de classer chaque exploitation dans une Otex, en fonction de sa spécialisation. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la MBS de la ou des productions concernées dépasse les deux tiers du total.

Cet outil statistique permet, par la localisation des Otex, de dessiner les pourtours des bassins de production, en déterminant les zones centrales des zones périphériques. À l'échelle de la France métropolitaine, il apparaît une forte concentration spatiale de trois types de productions végétales : la viticulture d'appellation dont la localisation est liée aux aires d'AOC, le maraîchage et l'horticulture, présents surtout aux abords des zones urbanisées, et l'arboriculture fruitière très présente dans la vallée du Rhône, le Midi méditerranéen et en Corse (Plaine d'Aléria). Au sein des orientations animales, les élevages de granivores et, dans une moindre mesure, de bovins viande ont les plus fortes concentrations

géographiques. Les indices de spécialisation cantonale signalent un niveau de spécialisation agricole dans 62 % des cantons français. Ils révèlent une forte spécialisation agricole sur le pourtour méditerranéen, dans les régions viticoles, dans certaines zones de montagne orientées vers des productions animales de qualité (fromages jurassiens, viande limousine ou charolaise, etc.), mais également à proximité de Paris ou de quelques autres agglomérations (Dussol *et al.*, 2004). Ces résultats confortent l'idée d'une spécialisation territoriale de plus en plus souvent constituée en bassins de production (Hervieu, 2013).

Ce constat de l'existence de bassins de production pose immédiatement la question des distinctions à opérer entre proximité géographique et proximité organisée (Rallet et Torre, 1995 ; Pecqueur et Zimmermann, 2004), qui comportent en elles-mêmes la question de la coordination entre les acteurs, que celle-ci soit le fait du marché, de la hiérarchie ou de formes hybrides (Williamson, 1994). Ces interprétations économiques en cachent d'autres d'essence sociologique telles que celle de la régulation des systèmes organisés (Reynaud, 1989 ; Friedberg, 1993). Par exemple, l'agglomération de petites entreprises spécialisées sous forme de systèmes agroalimentaires localisés est renforcée par la spécification des actifs de la production agricole, comme dans le cas des appellations d'origine contrôlée. Les agriculteurs en sont les auteurs par l'élaboration continue et permanente d'un système d'action concret (Crozier, 1977) qui devient ici un système agroalimentaire localisé.

Dans un premier temps, nous allons considérer la définition des bassins de production agricole d'un point de vue descriptif. Cela signifie que ce niveau d'analyse est obtenu par le simple recueil des données, telles qu'elles peuvent être collationnées par l'histoire, la géographie et l'économie agricoles ainsi que par les chambres d'agriculture, les organisations professionnelles agricoles, et consignées dans des ouvrages régionaux, des notes de conjoncture et des séries statistiques publiques et officielles, privées et professionnelles. Dans certains travaux pédagogiques demandés aux étudiants, nulle enquête de terrain n'est requise. Des recherches par internet et des entretiens téléphoniques permettent d'obtenir les informations nécessaires à une première description du bassin de production étudié. Du point de vue de la formation individuelle des étudiants, l'acquisition de cette compétence, de ce savoir-faire constitue un premier acquis de professionnalisation. Ainsi nous avons identifié une liste de treize points à renseigner, fonctionnant comme une check-list, dont il convient d'examiner de manière exhaustive la présence. C'est le seul moyen de ne pas se contenter de ce qui apparaît spontanément et d'aller chercher ce qui n'est pas perceptible à première vue ou bien de convenir de ce qui n'existe pas ou de ce qui n'est pas pertinent dans le cas étudié. L'analyse du contenu de ces treize points permet de formuler une première appréciation sur les forces et les

faiblesses du bassin de production considéré. En revanche, ces treize points ne renseignent pas sur les facteurs de coordination. Dès lors, nous ajoutons trois autres points qui nécessitent une approche relativement fine du terrain, que le travail à distance rend soit infaisable soit superficiel. Normalement seule l'enquête de terrain permet d'appréhender ces trois points si exigeants.

Pour faciliter le repérage de ces seize facteurs, nous en reproduisons ici le plan.

- Une spécificité pédoclimatique
- Un système sociotechnique
- Un système d'emploi
- Un système d'encadrement technique
- Un système marchand local
- Un système marchand de grande envergure
- Un système politico-administratif local
- Un système de banque-assurance
- Un espace muséographique
- Une route agritouristique
- Un salon professionnel
- Une fête populaire professionnelle promotionnelle
- Une identité sociale et professionnelle
- Des fonctions sociales
- Un groupe professionnel dirigeant
- Un milieu innovateur

Nous achèverons ce chapitre par une présentation de l'hypothèse sociologique qui sous-tend le projet d'interprétation du fonctionnement des bassins de production agricole, que vont finalement discuter les chapitres suivants.

UNE SPÉCIFICITÉ PÉDOCLIMATIQUE, CONDITION NÉCESSAIRE MAIS NON SUFFISANTE

La spécificité pédoclimatique est globalement associable aux régions agricoles, telles qu'elles ont été définies en 1946 pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes. Elles couvrent un nombre entier de communes formant une zone d'agriculture homogène, la France métropolitaine est découpée en 411 régions agricoles pouvant être à cheval sur plusieurs départements. La petite région agricole correspond au

découpage départemental des régions agricoles, il y en a ainsi 713. Largement inspirées des régions géographiques, les régions agricoles ont une taille intermédiaire entre la commune (zone trop petite pour présenter des résultats) et le département (zone trop hétérogène). Cependant, les mutations technologiques et économiques, les processus de spécialisation et de redistribution des activités agricoles font qu'il est parfois difficile aujourd'hui de reconnaître le bien-fondé des limites de 1946. Le Larousse agricole (Clément, 1981) présente une carte de France avec la liste exhaustive des régions agricoles et leur représentation géographique.

L'autre référence concerne les régions naturelles ou pays traditionnels (Schweitz, 2001 ; Ozouf-Marignier, 2003 ; Browaeyts et Chatelain, 2011), qui sont un territoire d'étendue souvent limitée (quelques dizaines de kilomètres) ayant des caractères physiques homogènes (géomorphologie, géologie, climat, sols, ressources en eau) associés à une occupation humaine également homogène (perception et gestion de terroirs spécifiques développant des paysages et une identité culturelle propres). Munies d'une identité physique et culturelle plus ou moins affirmée, les régions naturelles de France sont un espace perçu et vécu par leurs habitants, mais souvent avec des limites incertaines sans reconnaissance administrative. Leur échelle est cependant souvent pertinente et adaptée à l'aménagement du territoire. Aussi cette notion a été prise en compte à travers la Loi d'orientation de l'aménagement durable du territoire (1995 ; 1999) qui définit des « pays » au sens de l'aménagement du territoire, pour le développement de projets spécifiques. Finalement, ces notions de région agricole, de région naturelle et de pays traditionnel apparaissent incertaines et relativement floues, et ne peuvent donc constituer une référence incontestable pour la délimitation des bassins de production agricole.

Une troisième référence met en avant le concept de terroir dont la définition peut apparaître plus précise. Il s'agit d'une portion de territoire présentant certains caractères qui le distinguent du point de vue agronomique des territoires voisins. Le terme terroir peut être utilisé à des échelles très variées : depuis une partie de champ (quelques dizaines d'ares) jusqu'à des étendues de plusieurs dizaines, voire de centaines de km² (vallées alluviales humides, fronts de côte, etc.). L'unité agronomique d'un terroir lui vient de ses qualités physiques originelles (relief, climat, exposition, sols...) ou acquises par des aménagements humains (terroir irrigué, drainé, en terrasses...). Du point de vue de la production agricole, un terroir correspond à l'ensemble des terres où l'on cultive le même produit et où celui-ci a la même qualité (vin, cidre par exemple) (Bonneval, 1993). Ainsi dans le bassin de multiplication de semences potagères de la Petite Beauce, une parcelle bénéficie d'une avance de quinze jours par rapport à l'ensemble du bassin, du fait d'un microclimat très favorable. Plus généralement, le terroir fait très clairement partie des

avantages concurrentiels des produits d'appellation d'origine contrôlée ou protégée qui confèrent au produit final sa typicité organoleptique². Les cidres, les vins et les fromages illustrent à la perfection cette conception du terroir (Gauttier, 2006). Mais comme l'a précisé récemment le groupe de travail Inra-Inao (Casabianca *et al.*, 2008), encore faut-il un groupe humain, un groupe social, une communauté professionnelle en capacité de valoriser ce potentiel pédoclimatique pour en faire un produit de terroir, encore faut-il un groupe humain de référence (des clients) qui sache apprécier la typicité du produit de terroir ainsi élaboré. Deux exemples récents, le sel de Guérande et les vignobles de Jasnières dans la vallée du Loir ont failli disparaître faute de candidats à l'installation pour la production de sel entre 1950 et 1970, faute de compétences techniques suffisantes de la majorité des viticulteurs sur la période 1950-2000. Depuis, dans l'un et l'autre cas, tout a changé radicalement et nous avons à faire à deux bassins de production.

Par conséquent, et contre les évidences premières, la spécificité pédoclimatique des bassins de production n'est pas qu'un phénomène naturel mais une production humaine collective qui fait d'une ressource générique (un potentiel donné et non exploité) un actif spécifique (une production différenciée des produits standards et valorisée en tant que telle sur les marchés) (Pecqueur, 2005). Quelques illustrations de cette définition.

La Beauce est un vaste plateau céréalier, dont le sol est constitué de calcaires très perméables, recouvert de lœss ou limons d'une épaisseur d'un mètre environ. C'est la très grande richesse en complexes argile-humus-calcium qui donne la fertilité à ce sol. Au niveau climatique, la Beauce bénéficie d'un climat océanique tempéré avec une pluviométrie mensuelle relativement constante. Ce vaste territoire se subdivise en plusieurs bassins spécialisés : blé dur³, blé de force⁴, multiplication de semences, etc.

La lentille verte du Puy est produite au cœur de la Haute-Loire sur les hauts plateaux du Velay à des altitudes comprises entre 600 et 1 200 mètres. Les terres sont majoritairement volcaniques rouges, très riches en minéraux et en éléments fertilisants. Ainsi aucune fertilisation n'est nécessaire, car tous les éléments utiles à sa croissance sont présents naturellement dans le sol. Ces sols sont particulièrement drainants, ce qui est un atout supplémentaire, car les lentilles ne supportent pas l'excès d'eau.

2. Tout ce qui est susceptible d'exciter un récepteur sensoriel : l'odeur, le goût, la texture, la consistance...

3. Le blé dur, très riche en gluten, est utilisé pour produire les semoules et les pâtes alimentaires. C'est le cas aux alentours de Châteaudun (28) avec le blé précuit Eibly®.

4. Un blé tendre peut être appelé *blé de force* lorsque son taux de protéines est élevé et qu'il améliore la *force boulangère* de la pâte à pain. C'est une spécialité du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais (45).

Par ailleurs, un microclimat a une influence déterminante sur la spécificité organoleptique de la lentille verte du Puy. L'aire de production est protégée des vents, et des pluies qui vont avec, par les monts du Cantal à l'ouest, de la Margeride au sud-ouest et par les monts du Vivarais au sud. Ainsi le Velay est épargné des averses et bénéficie d'un ensoleillement remarquable à la période estivale. De plus les vents descendant des monts de la Margeride ou du Vivarais sont plus chauds et plus secs du fait d'un effet de foehn. Tous ces facteurs vont lui procurer un goût typique et lui conférer une valeur diététique remarquable, reconnus par une appellation d'origine protégée.

Le bassin légumier breton, dont les productions sont connues sous le nom de Prince de Bretagne, correspond à la zone nord du littoral breton qui bénéficie d'un climat océanique dominant, doux et humide, et d'un sol fertile dû à la présence des placages de loess, provenant des fonds marins de la Manche, asséchée au quaternaire. Ces terres très fines et naturellement calciques ont été enrichies au cours des siècles par les apports d'amendements calcaires et d'engrais marins (goémon) (Tanguy, 1994).

La fraise de Plougastel est cultivée sur la presqu'île de Plougastel, située à l'extrême pointe du Finistère, en Cornouaille. Elle jouit d'un climat maritime, d'une douceur exceptionnelle et constante, de terrains bien exposés au midi et protégés des vents dominants, et d'un sol fertile. C'est au milieu du XVIII^e siècle qu'arrive la « Blanche du Chili », apportée par Amédée-François Frézier, officier du Génie maritime. Progressivement, la fraise va assurer la prospérité du bassin car elle se produit sur de petites surfaces, s'insérant ainsi dans le système égalitaire de partage des terres entre héritiers, en supportant le morcellement des parcelles. Pourtant cette production est aujourd'hui en déclin, passant de 6 000 tonnes en 1935 à 850 tonnes en 1998⁵, puis relancée sous serre avec 2 000 tonnes en 2014⁶.

Ces quelques exemples rappellent que les spécificités pédoclimatiques des bassins de production peuvent être considérées comme relatives, elles sont toujours nécessaires, mais jamais suffisantes. Elles ne s'imposent pas, elles ne génèrent pas de « vocation naturelle ». En effet, il leur faut des conditions sociotechniques particulières pour être valorisées et s'insérer dans les grands courants d'échanges économiques du moment.

5. L'arboriculture fruitière, n° 515, avril 1998.

6. Ouest-France, 24 février 2014.